

Commune de LA VESPIÈRE-FRIARDEL

Procès-verbal de la séance du 04 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr BALLOT Sylvain, Maire.

Sont présents : Mr Sylvain BALLOT Maire, Mr Denis BOUCHÉ, Mr Philippe BREDEAUX, Mr Denis CHÉRON, Mr Serge DROUET, Mme Annick FONTAINE, Mme Brigitte GOSSET, Mme Simona JAMES, Mme LARROQUE Josiane, Mr Fabien LECOMTE, Mme LEMAÎTRE Sandrine, Mme Virginie MILCENT, Mr Fabrice OURSEL, Mr Lionel PAUL et Mme Karine ROSELIER.

Étaient absents : Mr Jean-Pierre TISSIER avec pouvoir donné à Mr Sylvain BALLOT
Mme Sylvia BOUCHÉ excusée

ORDRE DU JOUR

- *Nomination d'un secrétaire de séance.*
- *Approbation du compte-rendu du 11 septembre 2023*
- *Délibération concernant le PLH (Programme Local de l'Habitat)*
- *Délibération approbation du rapport annuel du SAEP Lieuvin Pays d'Ouche*
- *Délibération des engagements des crédits en section d'investissement*
- *Demande d'aide SHET&CIE*
- *demande de l'APE*
- *Délibération décision modificative du budget n°2*
- *Présentation de l'arrêté exerçant un droit de préemption urbain*
- *Présentation du nouveau contrat de location de la salle*
- *Questions diverses.*

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Karine ROSELIER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 SEPTEMBRE 2023

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu du 11 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU PLH (PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une délibération ainsi que ses annexes prise par l'Agglomération Lisieux Normandie le 28 septembre 2023.

Cette délibération a été adressée aux Communes membres le 13 octobre 2023, ces dernières ont 2 mois pour délibérer.

L'objet de cette délibération est l'approbation du PLH - 1er arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029 de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

Les membres du conseil municipal ont reçu avec leur invitation l'ensemble des documents (délibération et annexes).

Monsieur le Maire, propose un tour de table afin que chaque conseiller puisse s'exprimer sur le projet de PLH (Plan Local de l'Habitat).

Après de nombreux échanges fructueux, le conseil municipal fait plusieurs remarques :

- le classement de la commune de La Vespière-Friardel en commune « pôle relai » est contestable.
- Le conseil n'est pas d'accord avec le seuil des 1300 habitants, qui a été fixé arbitrairement.
- La commune dans le cadre du PLUI actuel, est classée "pôle urbain".
- La commune au travers du SIVOM Orbec La Vespière, dispose d'écoles avec un effectif de 22 salariés.
- Dans les annexes il est noté que la commune dispose de 10% de logements vacants, alors que la commune n'a que 47 logements vacants au dernier recensement sur un parc de 614 logements.

Le conseil municipal craint que le PLH de l'agglomération tel qu'il est rédigé, ne freine le développement de la commune et plus largement le développement de notre bassin de vie.

Le Conseil Municipal fait également remarquer que dans plusieurs études de revitalisation du centre bourg d'Orbec, les données de la commune avaient été retenues.

Après ce long débat, M Le Maire propose de voter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

Votent **CONTRE** l'approbation du Programme Local de l'Habitat

DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU SAEP LIEUVIN PAYS D'OUICHE

M le Maire présente le rapport du SAEP LIEUVIN PAYS D'OUICHE (LPO) de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

APPROUVENT le rapport du SAEP LIEUVIN PAYS D'OUICHE (LPO)

DÉLIBÉRATION DES ENGAGEMENTS DES CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

L'article L1612-1 DU CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire les dépenses inscrites au budget primitif 2023 mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

En revanche les crédits inscrits en reste à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget.

La délibération prise par l'assemblée délibérante portant ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2024 doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution.

Il appartient donc à l'organe délibérant, seul compétent pour adopter le budget primitif, de fixer avec précision le montant des dépenses d'investissement qui peuvent être engagées.

Le montant des investissements de l'exercice précédent était d'un montant prévu de 452 631 € soit ¼ autorisé pour un montant de 113 157 € affecté aux comptes détaillés ci-dessous.

Compte 204182 : 9 861 € Compte 2116 : 9 715 € Compte 2131 : 1 244 € Compte 2132 : 83 879 € Compte 2156 : 8 458 €

Mr le Trésorier de LISIEUX est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes, émis dans les conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DÉCIDENT d'autoriser M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 et ce jusqu'au vote du budget de l'année 2024 par le conseil municipal.

DEMANDE D'AIDE SHET&CIE

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal un book de sponsoring pour un besoin d'obstacles pour le centre équestre d'Orbec La Vespière-Friardel et l'association TOUS EN SHET.

Après avoir pris connaissance du dossier, les membres du conseil souhaitent que cette demande soit inscrite pour une participation au budget 2024.

DEMANDE DE L'APE D'ORBEC LA VESPIÈRE-FRIARDEL

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'APE d'Orbec la Vespière-Friardel nous sollicitant pour obtenir une aide financière pour l'organisation de leur soirée dansante du 21 avril 2024.

Après un tour de table, les membres du conseil municipal décident de voir ce dossier lors des prochaines subventions budgétaires.

DÉLIBÉRATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal les différentes modifications budgétaires à prendre en considération suite à la présentation de notre situation faite par le Conseiller aux Décideurs Locaux Mr MARTIN Jean-Jacques.

Investissement Dépenses		Investissement Recettes		Fonctionnement Dépenses		Fonctionnement Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant
212	1 025 €	021	12 890 €	023	12 890 €	6419	16 900 €
2135	11 865 €			6588	4 010 €		
21538	- 13 266 €						
2151	+13 266 €						
TOTAL	12 890 €	TOTAL	12 890 €	TOTAL	16 900 €	TOTAL	16 900 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal
ACCEPTENT les différentes décisions modificatives du budget 2023 à prendre en compte

PRÉSENTATION DU NOUVEAU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Mr le Maire donne connaissance au conseil du contrat de location de la salle des fêtes qui vient d'être réactualisé afin qu'il en soit informé et qu'il apporte ses observations si modification à y apporter.

Après la présentation, les membres sont d'accord avec les informations indiquées dans le contrat de location.

PRÉSENTATION DE L'ARRÊTÉ EXERCANT LE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Mr le Maire informe le conseil qu'il a exercé le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section A n°696 d'une contenance de 16a99ca d'un terrain à bâtir pour un montant de 38 000€ hors frais liés à l'acquisition en considérant la densification de l'urbanisme et la création d'une défense incendie pour couvrir le secteur des habitations du Chemin du Canteloup et du Chemin du Village de Canteloup

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire fait part qu'il va avoir prochainement rendez-vous avec Mr JOSSEAUME de la CALN pour définir les futurs emplacements des dépôts des déchets ménagers.

Mme MILCENT Virginie nous fait part de l'arrivée d'une jeune espagnole qui cherche un hébergement pour début janvier.

Mme LARROQUE Josiane nous fait part qu'elle participe à un atelier numérique à Beuwilliers, avec une conseillère numérique France Services et qu'elle pourrait peut-être venir aussi à La Vespière-Friardel pour que les habitants profitent de ce service.

Fin de la séance à 22 H 15.